

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

N° 24T210

ARRÊTÉ DU MAIRE

DOMAINE : 8.3 Voirie

OBJET : Travaux de mesures géophysiques avec camions vibreurs, étude non destructive, déplacement d'un camion vibreur (chantier mobile)
Chemin des Granettes, Avenue Lacanau, Allée des Oliviers, RD20 (boulevard René Cailloux), RD9, RD 20 E, RD 48 (Route de la plage), Rue Comte de la Bourdonnais Bertrand, Place Comte de Grasse
HORS SECTEUR PNRQAD
A compter du 21/10/2024 jusqu'au 31/12/2024

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,
Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,
Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants,
Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,
Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
Vu la délibération n°22121633 du 16 décembre 2022 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT la demande du pétitionnaire : **SMART SEISMIC SOLUTIONS Mr Monge, n°24, rue Louis Blanc – 75 010 PARIS** pour le compte de : **SERVICE GEOLOGIQUE NATIONAL**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

Article 2 : Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

Article 3 : L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le 02 AOÛT 2024

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

Le Maire,
Eric Le Dissès



24T 210



ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION

En date du 02 AOUT 2024

LOCALISATION DE LA DEMANDE

Chemin des Granettes / Avenue Lacanau / Allée des Oliviers / RD 20 (Boulevard René Cailloux) / RD 9 / RD 20E / RD 48 Route de la Plage / Rue Comte de la Bourdonnais Bertrand / Place Comte de Grasse

PROPRIETAIRE DE LA VOIE

METROPOLE

DEPARTEMENTALE

COMMUNALE

PRIVEE

LE PETITIONNAIRE ... SMART SEISMIC SOLUTIONS Mr Monge

Adresse N°24 Rue Louis Blanc 75 010 PARIS

Tél./FAX 06 03 80 96 27

MAIL pierre.monge@s3seismic.com

POUR LE COMPTE DE

SERVICE GEOLOGIQUE NATIONAL

DATES ET DUREE DES TRAVAUX

Du 21/10/2024 au 31/12/2024

NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Mesures géophysiques avec camions vibreurs / Etude non destructive

Déplacement d'un camion vibreur (chantier mobile)

Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

Oui

Non

DAET

Longueur Tranchées

TRAVAUX DE NUIT de 22h à 6h

Voirie moins de 3 ans

STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux

TRAVAUX

ALTERNAT MANUEL SI BESOIN

DANGER

ALTERNAT MANUEL TRICOLORE
si besoin

30km/h

ROUTE BARREE AVEC DEVIATION
Voir plan de circulation ou délestage

TRAVAUX 1/2 chaussée

Passage VL et PL

CONES DE SIGNALISATION

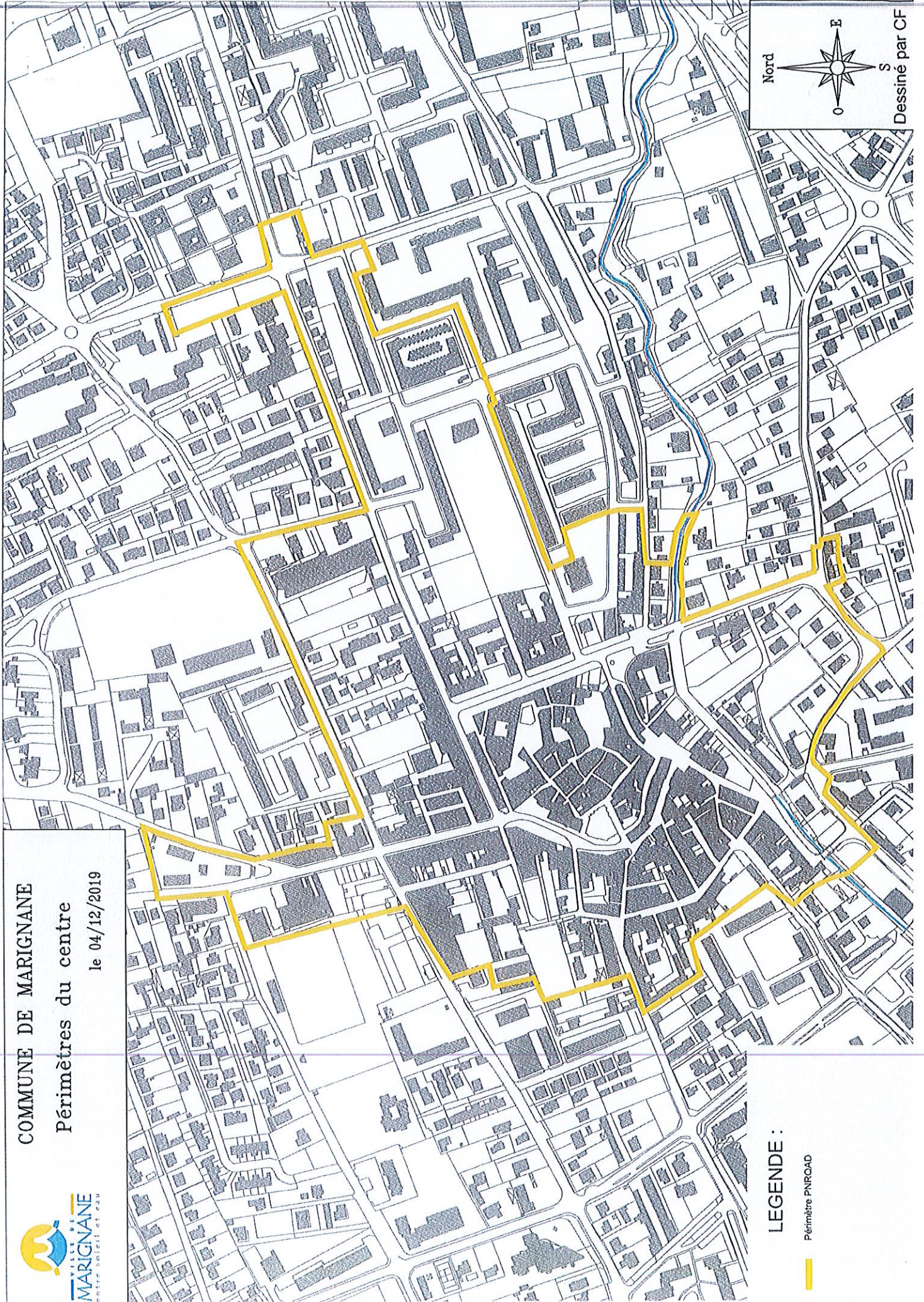
PROTECTION DES PIETONS

BALISAGE DU CHANTIER

INSTALLATION BENNE

AVIS/OBSERVATION Direction de l'Aménagement Urbain

AVIS/OBSERVATION du Directeur Général des Services Techniques



LEGENDE :

Périmètre PNRQAD

